



Médecins ne prenant pas la carte vitale

Par **valparaiso**, le **16/09/2020** à **13:06**

Bonjour,rnrnje pensais que les médecins (généralistes ou spécialistes) ne prenant pas la carte vitale et continuant à distribuer des feuilles de soins papier, ne devaient plus être autorisés par l'Assurance maladie, à procéder ainsi; qui en outre devait les sanctionner financièrement.rnrnD'autant plus que le patient, lui, est doublement sanctionné, par cette pratique (d'un autre age)rnrn- délai de remboursement d'environ 4 semaines (à cause du traitement manuel des feuilles de soins) au lieu de 4 jours pour la transmission télématique par carte vitale.rnrn- nécessité d'envoyer un courrier à la CPAM, contenant la feuille de soins, en payant les frais d'envoi + risque de perte du courrier si envoyé en courrier simple

Par **amajuris**, le **17/09/2020** à **14:05**

bonjour,rnà ce jour, la sécurité sociale n'oblige pas les médecins à prendre la carte vitale.rnIl ne faut pas oublier les médecins exercent une profession libérale;rnsi cela vous dérange, vous pouvez changer de médecins;rnSalutations

Par **valparaiso**, le **17/09/2020** à **16:45**

bonjourrnrn[quote]rnà ce jour, la sécurité sociale n'oblige pas les médecins à prendre la carte vitale.rnrn[/quote]rnPourquoi ?

Par **amajuris**, le **17/09/2020** à **20:53**

parce que les médecins exercent une profession libérale et qu'à ce jour, ils ont la liberté de prendre ou non la carte vitale. Il ne faut pas oublier que la carte vitale est une source de fraude importante, il y aurait 10 millions de cartes vitales de trop en circulation ce qui peut expliquer la position de la sécurité sociale;